

FACULTE DE SANTE
CONSEIL DE FACULTE

Délibération n° C-FAC 2026-46

Le Conseil de faculté de la faculté de santé, réuni en séance plénière le 17 septembre 2026 à 14h00 sur convocation du Doyen adressée le 10 septembre 2026.

VU le code de l'éducation ;
VU le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
VU les statuts de la faculté de santé ;

Point de l'ordre du jour

Point n° 5.c : Point Formation – Capacité d'accueil Accès santé 2027-2028 - **vote pour approbation**

Après en avoir délibéré, le conseil de Faculté de la Faculté de santé approuve la capacité d'accueil Accès santé 2027-2028

Nombre de membres constituant le conseil : 40 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 28 Abstention : 7 Votes exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21

Fait à Paris, le 17/09/2026

Le Doyen de la Faculté de santé

Pr Matthieu RESCHE-RIGON



Documents en annexe

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université Paris Cité et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil de faculté Santé, consultable au secrétariat de la direction générale déléguée de la Faculté de Santé

Publié le : **24 SEP. 2026**
Transmis au recteur le : **24 SEP. 2026**

Accès aux filières de santé – capacités TOTALES et répartition

Pour la rentrée universitaire en filières 2027-2028

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
PASS / L1SpS	377	125+2+28=155	37+22+7= 66	26+5 = 31	629
L.AS 1	64	21+1+10=32	10+25+3= 38	3+2 = 5	139
L.AS 2 / 3	263	88+1+20=109	27+29+5= 61	17 + 3 = 20	453
Passerelles	40	30	17	7	94
Accès direct hors UE	10	5	4	1	20
Etudiants UE	5	7	0	0	12
Total	759	338	186	64	1347

➤ Capacité totale, toutes filières confondues hors Kiné, de 1347 places en tenant compte des universités émettrices

Accès aux filières de santé – capacités venant des universités émettrices

Pour la rentrée universitaire en filières 2027-2028

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

CORTE	Pharmacie
PASS/L1SpS	2
L.AS 1	1
L.AS 2/3/M	1
Total	4

SPN	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
PASS/L1SpS	7	28	5
L.AS 1	3	10	2
L.AS 2/3/M	5	20	3
Total	15	58	10

ODONTOLOGIE	SU	Paris-Saclay	UPEC	UVSQ	TOTAL
PASS/L1SpS	15	7	-	-	22
L.AS 1	2	3	10	10	25
L.AS 2/3/Master	13	5	6	5	29
Total	30	15	16	15	76

Accès aux filières de santé – capacités reversées à des universités réceptrices

Pour la rentrée universitaire en filières 2027-2028

➤ Capacités totales d'accueil par filière et par parcours

UVSQ	Maïeutique
PASS/L1SpS	11
L.AS 1	0
L.AS 2/3/M	12
Total	23

Capacités en MMOP pour rentrée en filières 27-28

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Capacités totales
L.AS 1 (capacité totale)	64	21	10	3	98
Gpe Sciences	40	19	8	1	
Gpe SH	17	1	1	1	
Gpe Langues	7	1	1	1	
L.AS 2 / 3 /Master (capacité totale)	263	88	27	17	395
Gpe Sciences	227	75	19	8	
Gpe SH	28	8	6	6	
Gpe Langues	8	5	2	3	
Total des capacités	327	109	37	20	493